

**1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : **Ladder 240 EC (LPA 29495)**  
 Nom chimique de la matière active : **Clodinafop-propargyl** : Prop-2-ynyl (R)-2-[4-(5-chloro-3-fluoro-2pyridinyloxy)phenoxy]propionate  
 Fabricant/titulaire d'homologation : Makhteshim Agan of North America, Inc.  
 4515, Falls of Neuse Road, bureau 300  
 Raleigh (NC) 27609  
 Téléphone : 919-256-9300  
 Téléphone : 1-800-535-5053  
 Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :  
 Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prozar : Téléphone : 1-877-250-9291

**2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

NOM CHIMIQUE	N° CAS	%	PEL de l'OSHA	TLV DE l'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Clodinafop-propargyl	105512-06-9	22,24	NA	NA	NA	NA
Distillat de pétrole qui contient :	64742-94-5					
Naphtalène	91-20-3	7,39	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	10 ppm 52 mg/m <sup>3</sup>	-	NTP – 2* CIRC – 2B**

\* Substances pouvant être raisonnablement prévues comme étant cancérogènes.

\*\* L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

**3. IDENTIFICATION DES RISQUES****PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

**Apparence** : Liquide brun pâle à foncé

**Odeur** : Solvant aromatique

**SOMMAIRE D'URGENCE** : ATTENTION – POISON. AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes lors de l'utilisation. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU. Éviter tout contact avec les vêtements.

**CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :**

Inconnues.

**VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION** : Contact avec la peau et les yeux, ingestion et inhalation.

**4. PREMIERS SOINS****PREMIERS SOINS :**

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable

d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient des matières qui risquent de causer une pneumonite grave s'il est aspiré. Traiter selon les symptômes en cas d'ingestion et/ou contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.

**5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**POINT D'ÉCLAIR :** 102 °C (216 °F)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :** LII/LSI : S/O

**MOYENS D'EXTINCTION :** Eau, mousse, CO<sub>2</sub>, poudre sèche ou extincteur au halon.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Chlore, oxydes d'azote.

**RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Durant un incendie, des gaz irritants et possiblement toxiques peuvent être générés par la décomposition thermique.

**TECHNIQUES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. Évacuer le personnel non essentiel des lieux pour prévenir toute exposition au feu, à la fumée, aux brumes et aux produits de combustion. Empêcher l'utilisation de bâtiments, de zones et d'équipements contaminés tant qu'ils ne sont pas décontaminés. Le ruissellement de l'eau peut endommager l'environnement. Endiguer l'eau de ruissellement à l'aide, par exemple, de barrages de terre temporaires.

**6. REJET ACCIDENTEL**

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS/FUITES :** Endiguer le déversement à l'aide de matières absorbantes ou imperméables (p. ex., terre, sable ou argile). Empêcher la matière de pénétrer dans les systèmes d'égouts publics ou tout cours d'eau. En cas de déversement au sol, la zone affectée doit être enlevée et placée dans un contenant approprié en vue de son élimination. Nettoyer immédiatement les déversements de moindre importance; utiliser une protection personnelle appropriée. Absorber le déversement à l'aide d'une matière absorbante (p. ex., litière pour chats). Ramasser à l'aide d'un balai et placer dans un contenant prévu pour les produits chimiques. Sceller le contenant et manipuler de manière approuvée. Empêcher les déversements d'atteindre les cours d'eau et l'approvisionnement en eaux domestiques. Endiguer pour prévenir toute contamination des sources d'eau locales. Prendre bien soin de ne pas contaminer l'équipement et les installations durant le nettoyage et l'élimination des déchets. Éliminer tous les déchets et les rinçures de manière appropriée. Décontaminer les outils et l'équipement après le nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION :** Tenir hors de la portée des enfants. Garder le contenant fermé entre chaque utilisation. Manipuler et ouvrir le contenant de façon à ne pas renverser le produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler le produit. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard. Se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. Laver promptement toute région de la peau exposée pour enlever les éclaboussures accidentelles de cette matière.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE :** Conserver le produit dans le contenant d'origine fermé, dans une pièce bien aérée. Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

**TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) :** Températures ambiantes normales.

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT.**

**POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**PROTECTION DES YEUX :** Des lunettes protectrices (p. ex., lunettes à coques ou écran facial complet).

**PROTECTION DE LA PEAU :** Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes, et un capuchon (pour l'exposition à la frondaison).

**PROTECTION DES MAINS :** Des gants résistant aux produits chimiques.

**EXIGENCES RELATIVES À L'APPAREIL RESPIRATOIRE :** Dans les endroits où l'aération est inadéquate, un respirateur à cartouche filtrante approuvé par le NIOSH avec cartouches pour les produits chimiques anti-vapeurs organiques et des pré-cartouches pour les pesticides ou un appareil respiratoire autonome peuvent être requis lorsqu'on travaille avec ce produit.

**MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES :** Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Entreposer et laver les vêtements contaminés séparément des articles domestiques à laver avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude.

### **RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR :**

L'utilisateur doit :

- se laver les mains après avoir utilisé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Enlever les vêtements immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**DIRECTIVES D'EXPOSITION :** Se reporter à la section 2.

**CONTRÔLES TECHNIQUES :** Minimiser les concentrations dans l'air.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE :** Liquide brun pâle à foncé

**ODEUR :** Solvant aromatique

**POINT D'ÉCLAIR** : 102 °C (216 °F)

**pH** : 4 à 6

**DENSITÉ** : 1,08 g/mL

**VISCOSITÉ** : 32,5 mPa(s)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Stable dans des conditions normales d'usage et d'entreposage.

**CONDITIONS À ÉVITER** : Inconnues.

**MATIÈRES À ÉVITER** : Oxydants puissants; bases; acides minéraux.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Ne se produira pas.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Chlore, oxydes d'azote.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### ÉTUDES SUR L'IRRITATION/LA TOXICITÉ AIGÜÈ

DL <sub>50</sub> aiguë orale (rat) :	= 2 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> aiguë cutanée (rat) :	> 2 000 mg/kg
CL <sub>50</sub> aiguë inhalation (rat) :	> 5,05 mg/L (4 h)
Irritation des yeux (lapin) :	Modérément irritant
Irritation de la peau (lapin) :	Légèrement irritant
Sensibilisation de la peau (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant cutané

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT** : Ce produit contient un distillat de pétrole, qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ni le nettoyage de l'équipement. Ne pas contaminer les cours d'eau, rivières, lacs, étangs, zones humides, marécages, eaux d'irrigation, rives de fossés de végétation et les eaux utilisées par le bétail ou servant à des fins domestiques.

## 13. ÉLIMINATION

**L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.**

**ÉLIMINATION DU CONTENANT** : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT** : Se départir des contenants et des déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette et à la réglementation provinciale.

S'il n'y a pas de point de collecte pour les contenants dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale.

## 14. TRANSPORT

**CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) :**

Non réglementé

**TRANSPORT INTERNATIONAL :**

OMI (navire) :	UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, n.s.a. (Clodinafop-propargyl), 9, groupe d'emballage III, POLLUANT MARIN
IATA (air) :	Non réglementé

